

**COMPTE RENDU PARTIEL
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 06 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de CHEVILLY dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Hubert JOLLIET, Maire.

Présents : Mme N. JOVENIAUX, Mme B. BLAIN, Mme M-N. DEFORGES, M. D. HOARAU, Mme B. PRÉVOST, M. A. BUFFONI, M. F. CAUCHOIS, Mme F. JAMET, M. J-P. MATHIEU, Mme M. MOUSSET, Mme N. NAPOLY.

Absents :

Mme S. GAUTHIER donne pouvoir à Mme N. NAPOLY
Mme S. TILLAY à M. A. BUFFONI
Mme M-S. VENNEKENS

Secrétaire de séance : M. BUFFONI Augustin

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du CCAS du 02 septembre 2024.

2024/14 - Dispositif de téléalarme Présence verte

Le président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant de PRESENCE VERTE pour une administrée laquelle sollicite une participation de la commune au titre du dispositif de téléassistance. L'abonnement à ce dispositif est de 24,90 € par mois.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale unanime, après avoir examiné les ressources de l'intéressée :

↳ **DECIDE à l'unanimité** de prendre en charge 20 % du coût de l'abonnement soit la somme de 4,98 € par mois à compter du 1^{er} novembre 2024.

Vote : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024/15 - Demande secours exceptionnel

Le Président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant d'une administrée laquelle sollicite une aide exceptionnelle pour les frais d'obsèques de son frère, décédé le 11 juillet 2024 à LE COUDRAY (28).

Vu la présentation de la facture acquittée n°FCT002639 du 25 juillet 2024 des Pompes Funèbres ROC'ECLERC à BARJOUVILLE (28) au nom de l'administrée,

Vu les crédits budgétaires à prévoir sur l'exercice 2025,

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale unanime, après avoir examiné la demande :

↳ Décide de verser la somme de 1 408,00 € à l'administrée sur le budget 2025.

Vote : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024/16 - Demande aide financière

Le président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant du Département du Loiret pour des administrés lesquels sollicite une participation de la commune pour une facture d'eau d'un montant de 870,36 €.

Le CCAS est sollicité pour un montant de 200,00 €.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir examiné les ressources de l'intéressée :

↳ **DÉCIDE à l'unanimité** de prendre en charge la somme de 200,00 €.

Cette somme sera versée directement à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

Vote : **POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Fin de la séance : 20 h 50

Fait à Chevilly, le 07 novembre 2024

**Le Secrétaire de séance,
M. Augustin BUFFONI**



**Le Maire,
Hubert JOLLIET**

